

COMMUNE DE JUSSY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 février 2013

Le conseil municipal est convoqué en séance ordinaire sur un avis du président daté du 08 février 2013

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012
2. Communications du bureau du conseil municipal
3. Communications générales du maire et des adjoints
4. Transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève, et du personnel communal (CAP) transféré, dans l'administration cantonale en fondation de droit public - Délibération
5. Fixation des indemnités 2013 de l'exécutif. Délibération
6. Prêt direct de la commune de Jussy à la Fondation du Logement de la Commune de Jussy de CHF 1'600'000.00. Délibération
7. Prise de position sur un financement par le Fonds Intercommunal (FI). Résolution éventuelle
8. Organisation de la fête du 1er août 2013
9. Construction d'un Skate Park . Discussion
10. Ancienne chapelle catholique. Suite à donner
11. Place des jeux des Prés Seigneur. Point de la situation
12. Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours
13. Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions
14. Divers

Séance ouverte à 20h00

Séance levée à 22h30

Présidence de séance : Jean-Daniel Baud, président du conseil municipal

Secrétaire du conseil municipal : René Beaud

Présents : Josef Meyer, maire

Anne-Françoise Morel, adjointe

Denis Chenevard, adjoint

Sandra Bolzonello, Cyril Bugnon, Nicolas Emmenegger, Catalina Kauz, Richard McAllister, Alain Magistra, Géraldine Mathieu, Philippe Othenin-Girard, Myriam Rivollet et Olivier Sommer, conseillers municipaux

Excusées : Patricia Crousaz Pantet et Louise Martin conseillères municipales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012

4719 M. le président ouvre cette séance en présentant au nom du conseil municipal ses sincères condoléances à Mme Catalina Kauz, conseillère municipale qui a eu la douleur de perdre sa maman. Il salue également la présence de 2 collaborateurs de la mairie qui assistent à cette séance en tant que spectateur. Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012 est ensuite adopté sans aucune

remarque avec les remerciements à son auteur. M. Alain Magistra devant s'absenter en cours de séance pour un court instant, M. le président propose d'intervertir le point 4 de l'ordre du jour avec le point N° 7. Cette proposition ne suscite aucune objection. Elle est donc acceptée.

Communications du bureau du conseil municipal

Communications du bureau du conseil municipal

4720 M. le président rappelle que tous les courriers à usage des conseillers municipaux sont adressés par courriel aux adresses de la mairie soit @jussy.ch. Au sujet de la préparation et de l'élaboration du rapport administratif 2012 M. le Président propose une réunion entre les présidents des diverses commissions. Une proposition de date sera envoyée par un sondage « Doodle ». Il signale également la page spéciale sur la commune de Jussy parue dans la FAO avec félicitations à ses auteurs. Le secrétariat communique également sur la remise des badges qui permettront aux Conseillers municipaux de franchir la porte principale de la mairie et d'utiliser l'ascenseur.

Communications générales du maire et des adjoints

Communications générales du maire et des adjoints

4721 M. Josef Meyer, maire, transmet ses remerciements pour la participation des conseillers municipaux aux séances organisées pour les vœux à la population ainsi que pour nos partenaires commerciaux. Il se dit un peu déçu par la participation de nos habitants. La formule est éventuellement à repenser. Avant la partie purement informative, il invite le conseil municipal à visionner un film de présentation de la commune française de Saint-Cergues qui a été projeté à sa population lors des vœux du maire en ce début d'année. Chacun est unanime pour reconnaître la qualité de ce support qui est une invitation à visiter les Voirons. M. le maire se félicite de pouvoir collaborer avec cette commune qui ne cesse de nous surprendre par son dynamisme.

Statistiques janvier 2013 : 1214 habitants, 1207 à fin décembre 2012. Chômeurs 19, 18 à fin décembre 2012.

Pollution de l'eau potable à Lullier. Une ordonnance de non-entrée en matière date du 3 janvier 2013 a été délivrée par le Ministère public. L'enquête a conclu à une origine accidentelle de la pollution sans pouvoir en déterminer la localisation ni éventuellement son auteur. L'eau avait été contaminée par des herbicides, en particulier le produit TARGA SUPER de la maison Bayer. La commune de Jussy n'a pas fait recours contre cette ordonnance. De son côté SIG a obtenu la reprise de la procédure suite à la communication de faits nouveaux et relevant au Ministère public.

DIM. Reçu en date du 12 décembre 2012 l'arrêté approuvant la délibération du 12.11, 2012 qui concernait l'approbation du budget 2013 et la fixation du taux du centime additionnel à CHF 0.42 et l'autorisation accordée au maire d'emprunter jusqu'à concurrence de CHF 1'552'085.30 et de renouveler les emprunts en 2013.

Egalement à cette même date l'arrêté approuvant le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour 2013 à CHF 30.00. Reçu en date du 10 janvier, l'accusé de réception de la délibération du 10.12.2012 qui concernait le vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 205'629.00 destiné à l'apport

extraordinaire prévu à l'article 31 des statuts de la CAP. Cette délibération a été approuvée par un arrêté du 29.01.2013, Reçu en date du 09 janvier, l'accusé de réception de la délibération du 10.12.2012 qui concernait le vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 347'000.00 destiné à des amortissements complémentaires sur 2 crédits. A cette date également reçu un accusé de réception de la délibération visant à acquérir la parcelle N°134 de la commune de Jussy propriété de la Société Catholique Romaine de Meinier-Gy-Jussy pour un montant de CHF 1'500'000.00.

DIM. Direction générale de la mobilité. Un arrêté ayant trait à la réglementation locale du trafic sur le chemin des Embrouchis a été publié dans la FAO du 08.02.2013 avec délai de recours possible de 30 jours dès la date de la publication. Il s'agit du déplacement de l'interdiction générale de circuler, avec exceptions, à la hauteur de la route de Lullier.

DU. Par courrier du 22 janvier 2013, la commune de Jussy a dénoncé la construction d'une piscine érigée sur une parcelle agricole N° 1236 qui est actuellement en vente par publication dans 2 journaux. L'Office de l'Urbanisme a accusé réception de notre courrier et va procéder à un contrôle. Une activité industrielle avec risques de pollution a également dénoncée sur la parcelle N°1142 à la route de Bellebouche 152. La direction générale de l'environnement ne s'estimant pas compétente dans le cadre de ce dossier, elle l'a transmis à l'office de l'Urbanisme qui va procéder à un contrôle sur place selon son courrier du 12 février dernier.

Routes cantonales. La commune de Jussy est intervenue auprès de la voirie cantonale afin de demander la pose d'un nouveau tapis phono-absorbant sur la route de Bellebouche secteur Jussy. Cette demande a été refusée avec pour motif l'état d'un collecteur d'eaux claires qui serait fissuré. Cette information aurait été communiquée par notre mandataire SIG en charge de l'entretien complet de notre réseau secondaire. Ce procédé est inadmissible. Il a fait l'objet d'une réclamation très véhémement auprès de la direction de cette société.

Fibre optique et Swisscom. Suite au retard apporté par SIG au déploiement de cette prestation, un courrier avait été adressé à Swisscom le 13 septembre 2012. Resté sans réponse, un courriel de rappel a été adressé et a débouché sur une réponse reçue le 12 février dernier. Swisscom confirme envisagé l'utilisation d'une nouvelle technologie mais n'est malheureusement pas en mesure de fournir des éléments concrets sur une extension du haut débit dans notre commune.

Pompiers. La démission du sapeur Yves Chalut, homme discret mais combien efficace nous a été communiquée par courrier à fin décembre 2012. L'exécutif en a pris acte avec les remerciements pour les services rendus.

Stand de tirs. Le service des affaires militaires a transmis au président des carabiniers le montant de l'indemnité annuelle pour entretien de la ligne de tirs qui s'élève à CHF 2'882.00 pour 2013. Ce montant est calculé sur le nombre de tireurs qui ont effectué leur tir obligatoire en 2012. 196 sur la distance de 300m et 18 sur la distance de 50m.

La Poste. La rémunération de l'agence postale pour le mois de janvier 2013 représente CHF 2'177.85, soit le montant minimum prévu dans le contrat de partenariat. Si le service à l'agence postale est excellent, il n'en va pas de même avec la qualité de la distribution du courrier qui s'est très nettement détériorée. Ce point sera traité avec la poste de Thônex en charge de ce service.

CMNS. Le rapport de législature 2006-2010 a été reçu. Il est fort intéressant, deux immeubles de notre commune y figurent. Il peut être consulté auprès du secrétariat.

DGEau- Service de la planification de l'eau. Par arrêté du Conseil d'Etat du 30 janvier 2013, le taux de subventionnement pour

l'établissement, la transformation, l'entretien ou l'extension du réseau secondaire est fixé à 15% pour la commune de Jussy. ACG. Les discussions portent actuellement sur la sécurité. Avec la péréquation qui pourrait toucher les communes qui ne disposent pas de police municipale. Le regroupement des offices de la protection civile qui pourraient fondre de 12 à 6 ou même 3 structures. Pour les pompiers une évaluation du risque est en cours afin de proposer une nouvelle réorganisation entre les pompiers volontaires et les professionnels. Notre région est considérée avec risque faible sans la prise en compte des distances à parcourir lors des interventions. Au niveau de l'Etat Civil, le regroupement des offices est toujours d'une actualité brûlante.

20h36. M. Alain Magistra quitte la séance.

Au sujet de la police, M. Olivier Sommer pense que le canton veut simplement effectuer un transfert de charges. M. Meyer lui donne entièrement raison et signale que la commune de Jussy est la seule de la région à ne pas disposer d'une police municipale. M. Jean-Daniel Baud surenchérit au propos du préopinant en affirmant qu'il en va de même pour les crèches et les jardins d'enfants.

Presbytère de l'ENPG. Suite à des difficultés financières importantes, l'église protestante de Genève pourrait se séparer de certains biens immobiliers. La perte sur l'exercice 2012 s'élèverait à CHF 3'000'000.00. Bien que soumis à la loi de 1907, ce bien pourrait être acquis par une collectivité publique. L'exécutif a marqué son intérêt pour cet objet et a demandé à MM. Tanari et Lacour d'effectuer une expertise sur ce bien en accord avec l'ENPG. Un droit de superficie est inscrit sur cette parcelle en faveur de la paroisse protestante de Jussy pour sa maison de paroisse.

Anne-Françoise Morel, adjointe. L'office fédéral des migrations communique que la naturalisation facilitée a été accordée à Mme Charlotte Marie Isabelle Niklaus, route du Petit Lullier 12, avec droits de cités cantonal et communal suivants : Berne et Zauggenried. Elle rappelle également les dates des votations et élections prévues en 2013 déjà transmises par courriel aux conseillers municipaux.

Denis Chenevard, adjoint. DU, autorisations délivrées. 20.12.12. Fondation de la commune de Jussy pour la transformation d'une surface commerciale en cabinet médical au 27 chemin des Prés Seigneur. 20.12.2012. M. Hervé Dubrit. Installation d'une sonde géothermique au 16 route de Monniaz. 10.01.2013. Commune de Jussy, aménagement d'une déchetterie avec 5 containers enterrés, ajout d'un container supplémentaire au chemin des Prés-Seigneur. 21.01.2013. M. Alain Vignon, agrandissement d'un sous-sol de sa villa, chemin de la Laiterie 3. Préavis délivré, le 18.01.2013, M. Alain Vignon, agrandissement du sous-sol et création d'une piscine, chemin de la Laiterie 3.

Transformation de la CAP en fondation de droit public - Délibération

Transformation de la CAP en fondation de droit public - Délibération

4725 Suite au retour de M. Alain Magistra, le point 4 de l'ordre du jour est traité. M. le président rappelle la délibération du 12 décembre dernier qui ne concernait que l'apport financier éventuel d'un montant de CHF 205'629.00 pour la recapitalisation de la CAP sous réserve de l'approbation du transfert dans une nouvelle fondation de droit public. La parole est passée à M. Alain Magistra président de la commission administration. Il rapporte sur une entrevue entre un responsable de la CAP, Mme Louise Martin, M. Jean-Daniel et lui-même. La conclusion est que la commune de

Jussy devrait maintenir sa participation dans cette nouvelle structure qui est excellente pour son personnel. Ce changement à un coût pour lequel ce conseil s'est déjà exprimé favorablement au mois de décembre dernier. Il rappelle également les obligations fédérales qui motivent ces changements de structures. M. Josef Meyer, maire confirme que cette caisse de pension est certainement la meilleure de Suisse, avec une retraite possible dès l'âge de 64 ans. C'est un atout considérable pour notre personnel. A ce sujet, il rappelle qu'aucune augmentation de salaire n'a été consentie à ce dernier en fonction de l'effort qui est demandé à notre collectivité. Il faut néanmoins être conscient qu'en cas de baisse du taux technique les communes devront remettre la main au portemonnaie. Aucune question n'étant posée, le président donne lecture de la délibération.

Proposition de délibération communale concernant la transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale, ci-après la CAP

Considérant :

- que la CAP est l'institution de prévoyance de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève, ainsi que des communes genevoises affiliées ;

- qu'elle ne dispose pas de la personnalité juridique ;

- qu'elle applique un système de financement en capitalisation partielle ;

- que les modifications de la législation fédérale en matière de prévoyance, entrées en vigueur le 1er janvier 2012, fixent de nouvelles règles en matière d'organisation et de financement pour les institutions de prévoyance des corporations de droit public ;

- que la forme juridique actuelle de la CAP, à savoir un service commun de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et de l'Etat de Genève, ne répond plus aux nouvelles exigences fédérales ;

- qu'il est en conséquence impératif de mettre la CAP en conformité avec les nouvelles dispositions fédérales pour lui permettre de poursuivre son activité de prévoyance ;

- qu'il est nécessaire de la transformer en une entité autonome de droit public, dotée de la personnalité juridique ;

- qu'une garantie des corporations de droit public, en l'espèce des communes, établie par acte législatif, est indispensable pour conserver un système de financement en capitalisation partielle du plan de prévoyance ;

- que compte tenu des employeurs affiliés, la forme juridique autonome la plus appropriée est celle d'une Fondation intercommunale de droit public ayant la raison sociale "CAP" ;

- que cette Fondation devra respecter les dispositions fédérales impératives concernant le financement des institutions de prévoyance de droit public ;

- qu'en conséquence, il est prévu, à la constitution de ladite Fondation, une caisse de prévoyance interne financée selon le

système de la capitalisation partielle pour la Ville de Genève et les autres communes genevoises affiliées, avec garanties des corporations de droit public affiliées, et une caisse de prévoyance interne en capitalisation intégrale pour les SIG, ces derniers ne pouvant émettre de garantie ;

-que cette Fondation CAP sera dotée d'une administration, avec une direction dont le personnel est soumis à un statut propre, de droit public ;

-que les actifs et les passifs de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'Administration cantonale seront transférés dans la Fondation, respectivement les CPI au 1er janvier 2014 ;

Vu le préavis favorable de l'ACG du 7 novembre 2012 ;
Vu le préavis favorable émis par la commission administration en date du 21 janvier 2013,

Conformément à l'article 30 alinéa 1 lettres d, h et t de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'exécutif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 10 oui, 0 non et 0 abstention :

1.D'approuver la création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but "d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité".

2.D'approuver les statuts de la Fondation intercommunale CAP selon le texte ci-annexé, version du 21.12.2012, faisant partie intégrante de la présente délibération, étant précisé que quelques modifications de détail pourraient encore intervenir.

3.De prendre acte que la Commune restera affiliée à la CAP dans le cadre de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises ».

4.De prendre acte que le montant de CHF. 205'629.00 correspondant à l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 des statuts de la CAP a déjà donné lieu à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2012 par le conseil municipal en date du 10.12.2012, selon délibération N°25 - 2012 annexée.

5. D'approuver le règlement de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance.

6. D'approuver, à ce titre, que la Commune garantit les engagements de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. Cette garantie sera mentionnée en pied de bilan de la Commune.

7.De prendre acte que le règlement de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises », ci-annexé, sera appliqué.

8. D'approuver les compétences déléguées à l'Association des

Communes genevoises selon les statuts de la CAP et les règlements de la CPI.

9. De demander au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement de préparer le projet de loi nécessaire à la création de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public CAP, afin qu'il puisse être présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Au vote, par 10 oui, 0 abstention et 0 non, cette délibération est acceptée.

Fixation des indemnités 2013 de l'exécutif - Délibération

Fixation des indemnités 2013 de l'exécutif - Délibération

4722 M. le président rappelle le vote du budget 2013 qui est intervenu le 12 novembre 2012. Afin de répondre aux exigences de la loi, une délibération doit formaliser l'augmentation des indemnités inscrites au budget de fonctionnement 2013. Aucune question n'étant formulée, il donne lecture de la délibération. Proposition relative aux indemnités allouées en 2013 aux Maire et Adjoints

Vu le budget pour l'année 2013, adopté en date du 12 novembre 2012,
vu le rapport de la commission des finances du 12 novembre 2012,
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la commission administration,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 9 oui, 0 non, 0 abstention, soit à l'unanimité,

de fixer les indemnités allouées au maire et aux adjoints à CHF 90'000.00 au total,

de porter cette somme à la rubrique budgétaire 2013 suivante :

02.00.300.0 Indemnités Maire et Adjoints

Au vote, par 9 voix pour, 0 non et 0 abstention, cette délibération est acceptée.

Prêt direct de la commune de Jussy à la fondation du logement de la commune de Jussy - Délibération

Prêt direct de la commune de Jussy à la fondation du logement de la commune de Jussy - Délibération

4723 Avant le vote de de cette délibération, M. Josef Meyer, maire et membre de la fondation précise qu'il va demander formellement, lors d'une prochaine réunion de cet organisme d'évaluer les coûts de création de cédules hypothécaires aux fins de garantir les prêts qui le sont actuellement par la commune de Jussy et qui figurent en pieds de bilan des comptes communaux. M. Jean-Daniel Baud,

abonde dans ce sens. Aucune question n'étant posée, le président donne lecture de la délibération.

Délibération relative à l'octroi d'un prêt de CHF 1'600'000.00 (un million six cent mille francs) par la commune de Jussy à la Fondation de la commune de Jussy pour le Logement,
Vu, l'échéance en date du 31 janvier 2013, d'un prêt de CHF 1'000'000.00 (un million de francs) consenti par Swiss Life en date du 24 janvier 2003, valeur 31 janvier 2003, puis cédé par Swiss Life à Poste Finance selon convention du 30.03.2009,
Vu, que ce prêt a été octroyé à la commune de Jussy, à titre fiduciaire pour la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement,

Vu, le prêt direct de CHF 1'000'000.00 consenti par la mairie de Jussy à la Fondation de la commune de Jussy pour le logement en date du 28 août 2006, valeur 7 septembre 2006, qui était destiné au remboursement d'un emprunt SwissLife de même montant arrivé à échéance, amorti à ce jour à hauteur de CHF 600'000.00 (six cent mille francs)

Vu, la volonté de la commune de Jussy d'offrir un taux d'intérêts plus favorable à la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement dans le cadre de son prêt existant,

Vu, l'accord positif de la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement à cette proposition de la commune de Jussy,

Vu, l'évolution des taux d'intérêts sur les marchés des capitaux,

Vu, l'état favorable des liquidités communales,

Vu, le préavis favorable de la commission administration,

Vu les articles 30, lettre k, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 9 oui, 0 non, 0 abstention, soit à l'unanimité

1. d'autoriser le Maire à accepter le remboursement anticipé par la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement, du prêt de CHF 1'000'000.00 consenti par la commune de Jussy en date du 28 août 2006, amorti à ce jour à hauteur de CHF 600'000.00 (six cent mille francs), au taux de 3,215%,

2. d'autoriser le Maire à rembourser l'emprunt de Poste Finance de CHF 1'000'000.00 (un million de francs) arrivé à échéance le 31 janvier 2013 avec les liquidités communales,

3. d'autoriser le Maire à accorder un nouveau prêt d'un montant de CHF 1'600'000.00 à la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement, pour une durée de 10 ans, au taux moyen actuel du marché, de 1,5%, soit du 31 janvier 2013 au 31 janvier 2023, sans amortissement, avec possibilité de remboursement en tout temps, sans préavis et sans limitation de montant.

4. de demander au maire de préciser à la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement, en cas de nécessité, que le remboursement de ce prêt pourra être exigé en tout temps, sur simple préavis écrit de la commune de Jussy

5. de comptabiliser ce prêt à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

Au vote, par 9 voix pour, 0 non et 0 abstention, cette délibération est acceptée.

Prise de position sur un financement du FI - Résolution éventuelle

Prise de position sur un
financement du FI -
Résolution éventuelle

4726 M. le président rappelle aux conseillers municipaux le droit d'opposition possible sur la décision prise par l'assemblée générale de l'ACG relative à la prise en charge par le Fonds Intercommunal (FI) du coût du changement du taux d'intérêt technique de la CAP concernant les employés de l'ACG et de la CAP pour un montant extraordinaire et unique de CHF 1'596'000,00. Au vote, aucune opposition ne s'étant manifestée, aucune résolution ne sera votée.

Organisation de la fête du 1er août 2013

Organisation de la fête
du 1er août 2013

4724 M. Alain Magistra étant jours absent, le point 8 est traité. Pour le 1er août 2013 il est brièvement rappelé les prérogatives de l'exécutif. M. Josef Meyer précise que ce dernier est très ouvert à une large concertation. Dans ce cas précis un feu d'artifice avait été prévu dans le budget. M. Olivier Sommer aimerait connaître les prérogatives des conseillers municipaux. Brièvement résumé le budget est voté par le conseil municipal et les commandes ou l'exécution sont du ressort de l'exécutif. Mme Géraldine Mathieu rappelle que ce conseil était très partagé face à un nouveau feu d'artifice.

20h.59 retour de M. Alain Magistra.

Mme Catalina Kauz, aimerait connaître l'avis des conseillers pour ce projet. Mme Anne-Françoise Morel, adjointe, avait beaucoup apprécié ce spectacle. Le président propose donc un vote. Mme Sandra Bolzonello précise qu'il s'agit d'une décision pour un feu d'artifice pour tous les 2 ans. Au vote par 7 oui, 3 non, le feu d'artifice est accepté pour 2013. Le prochain devant se dérouler en 2015.

Au sujet de l'orateur, M. Thierry Meury, humoriste, qui avait donné son accord dans un premier temps, il s'est rétracté car il avait déjà pris un engagement auprès de la commune de Meinier. La recherche d'un orateur continue. Mme Géraldine Mathieu demande pourquoi ne pas choisir une personne du village ? M. Meyer répond que le message est clair, pas de personnage politique souhaité par ce conseil. M. le président prie l'exécutif de s'occuper de ce dossier.

Construction d'un Skate Park - Discussion

Construction d'un
Skate Park - Discussion

4727 Une discussion s'ouvre immédiatement afin de trouver l'endroit idéal pour son implantation. Diverses propositions sont émises : derrière les tennis, au stand de tirs, Claire Vivre, ou au sud de la mairie sur l'emplacement du parking. Le choix n'est pas évident. Pour Claire Vivre, M. Jean-Daniel Baud rappelle que la commune n'est pas propriétaire de ce lieu. Au stand, l'endroit semble trop risqué. M. Olivier Sommer trouve séduisant l'emplacement de Clair-Vivre, pourquoi ne pas en faire cadeau à cette association.

Mme Sandra Bolzonello trouve que cet endroit est trop éloigné. Il s'agit de trouver un lieu de rencontre proche du village. M. le maire trouve que le choix d'un emplacement est très difficile mais pose la question du choix de l'installation. A son avis les éléments à mettre en place doivent être simples. Afin d'étayer sa proposition il commente un diaporama d'un équipement photographié en suisse alémanique. M. Denis Chenevard rappelle les présentations faites aux jeunes demandeurs avec une installation d'une ampleur plus importante. M. Alain Magistra est d'avis de revenir à des éléments plus modestes. Mme Myriam Rivollet trouve que le meilleur emplacement se situe au sud de la mairie, dans le parking actuel. Cet endroit semble peu judicieux vu les problèmes récurrents que nous rencontrons avec les véhicules dans le village et le projet d'une construction éventuelle d'un parking souterrain. Mme Géraldine Mathieu propose le parking vers l'école. Il est très souvent complet lors des périodes scolaires. Mme Sandra Bolzonello rapporte les plaintes des parents au sujet de la matière du Salève qui salit l'intérieur des véhicules. Pourquoi ne pas installer cette piste le long du parking. Arrivé au terme de ce débat, M. Jean-Daniel Baud demande à M. Denis Chenevard, en charge de ce dossier de demander un projet d'implantation sur un plan afin de connaître l'emprise d'une telle structure. Dossier à suivre.

Ancienne chapelle catholique - Suite à donner

Ancienne chapelle
catholique - Suite à
donner

4728 M. Josef Meyer signale que l'arrêté du Conseil d'Etat nous a été transmis. Le dossier suit son cours chez le notaire. Une visite sera organisée un samedi matin à 10h00 en accord avec les locataires actuels. Invitation suivra par courriel.

Place de jeux des Prés Seigneur - Point de la situation

Place de jeux des Prés
Seigneur - Point de la
situation

4729 Les projets de la société Top Jeux sont mis en circulation par M. Denis Chenevard, adjoint, en charge de ce dossier. Ces jeux sont prévus pour des enfants de de 2 à 12 ans ou de 5 à 12 ans, Les plans commentés avec les explications sur les divers types de jeux. Mme Géraldine Mathieu pense que l'implantation doit être bien réfléchie. Le choix se porte sur la catégorie 2 à 12 ans. Une balançoire complémentaire pour les petits est suggérée par Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Le devis porte sur un montant de CHF 105'000.00. Socles en béton, tout venant et sols conformes mis en place par le vendeur. Les honoraires de l'architecte pour l'étude initiale sont en sus selon communication de M. Jean-Daniel Baud. Par un vote favorable unanime, le conseil accepte ce projet.

Rapports des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

- 4730 Travaux Publics et Sécurité, M. Jean-Daniel Baud, président.
PV de la séance du 05.02.13 en mains des conseillers. Réflexions sur la route des Etolles. M. Olivier Sommer pense que si la bande herbeuse était utilisée par les chevaux cette dernière serait très vite détruite. M. Josef Meyer trouve cette remarque très pertinente. Le dossier sera discuté en commission. Impasse de Château l'Evêque. Le maire propose d'arracher le tapis sur la partie qui ne permet aucune circulation motorisée et de le remplacer par de la terre et du gazon. M. Sommer demande qui va s'occuper de l'entretien de cette zone. M. Meyer trouvera un accord avec les voisins. Les devis pour la nouvelle déchetterie sont arrivés. Différence de CHF 20'000.00 entre Transvoirie et Serbeco. Dossiers à analyser. Parking souterrain, la commission préconise une construction pour 100 à 150 places avec création de locaux à usages divers. M. Philippe Othenin Girard, pose la question de savoir si l'entrée et la sortie pourraient s'effectuer sur la route de Jussy ? La faisabilité semble très réservée. La sortie devrait dans tous les cas se situer à l'angle de la mairie selon M. Meyer. Il ne faut pas pour l'instant pas se focaliser sur ces problèmes techniques qui sont en effets très importants. Mme Géraldine Mathieu soulève l'aspect financier. Un investissement de l'ordre de 14 à 15 millions semble exagéré. M. Meyer abonde dans son sens et préconise de se limiter à un montant de 7 millions pour un tel projet. Si les prochains exercices fiscaux se terminent en baisse il faudra se poser des questions. Mme Sandra Bolzonello aimerait savoir pourquoi une telle construction coûte si cher. Des explications très précises lui sont apportées par M. Jean-Daniel Baud, le coût effectif se situant en CHF 35'000.00 et CHF 40'000.00 la place. Des réflexions sont à mener et des chiffres seront communiqués lors du prochain conseil. Mme Sandra Bolzonello n'est pas contre une telle réalisation mais n'a actuellement pas assez de points positifs pour être pour. M. le président communique qu'une milice de volontaires de Lullier est prête à collaborer avec la police afin de lutter contre les vols et incivilités.
- Commission des bâtiments, M. Cyril Bugnon, président et M. Denis Chenevard, adjoint.
La commission s'est réunie le 23 janvier dernier. La commission attend des projets plus ciblés pour la décoration de la mairie. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour la couverture de la terrasse. Les travaux pour la pas de tirs pour l'Arc Club sont terminés. La signalétique de la mairie a été commandée.
- Commission Urbanisme, Mme Géraldine Mathieu, présidente.
Pas de réunion en ce début d'année.
- Commission Administration, M. Alain Magistra, président.
Réunion du 21 janvier dernier. Le PV n'a pas été transmis. Pas de nouvelles des rentrées fiscales. Le site internet serait opérationnel dès le 01.04.2013. La brochure pour les habitants ne sera pas disponible pour le 1er février. Les entretiens annuels se sont déroulés avec le personnel. La CAP, tout a été dit avant le vote de la délibération. Mme Anne-Françoise Morel revient sur la taxe professionnelle avec la volonté de tirer un trait sur le passé.
- Commission des Ecoles, Mme Myriam Rivollet, présidente.
PV de la dernière réunion va suivre. Pour les promotions, une fanfare écossaise sera présente. Les attractions sont réservées. Sama'Kids projet en cours. Présentation à la commission le 13.03.13
- Commission Loisirs, Jeunesse, Mme Catalina Kauz, présidente.
L'organisation de la sortie des jeunes se poursuit. Le repas est prévu au restaurant de la patinoire à Leysin. Mme Anne-Françoise Morel revient sur la sortie des aînés qui se devrait d'être mieux ciblée pour les plus jeunes d'entre eux. Rappel de la soirée citoyenne du 25 février prochain. 6 jeunes se sont inscrits

Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

Fixation des dates des
prochaines séances
pour les commissions

4731 Bâtiments 06.03.2013 20h00
Travaux Publics Sécurité, 25.03.2013 20h00
Administration, 15.04.2013 à 20h00
Ecoles, 13.03.2013 20h00
Urbanisme, 21.02.2013 20h.00
Loisirs, 04.03.2013 20h00

Divers

Divers

4732 Cité de l'énergie, M. Philippe Othenin revient sur la proposition de regrouper des communes au tour de ce projet. Le coût pour Presinge et Jussy s'élèverait à CHF 18'000.00. Ce dossier sera discuté lors d'une séance à organiser entre Presinge et Jussy. M. Meyer prend les contacts nécessaires avec son collègue. Il informera les conseillers communaux désignés pour Jussy Mme Sandra Bolzonello et M. Philippe Othenin Girard. Transfert automatique des courriels adressés sur l'adresse @jussy.ch sur les boîtes privées des conseillers. Mme Sandra Bolzonello aimerait savoir comment effectuer ce changement d'adressage. M. Alain Magistra lui transmettra la procédure. M. Jean-Daniel Baud demande à ce que la boîte aux lettres de Château l'Évêque soit à nouveau remise en fonction. Malgré des demandes répétées de l'exécutif la poste a refusé cette requête avec pour argument le peu d'utilisation généré par cette dernière

Conseil municipal

Le Président

Le Vice-Président

Le Secrétaire

Jean-Daniel BAUD

Philippe Othenin-Girard

René BEAUD